



Séance du conseil communautaire

30 juin 2022 -
19h30

Procès-Verbal



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2022

2022/1

Le 30 juin 2022 à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire **au siège de la Communauté de Communes**, sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

| | | | |
|---|-------------------|---|--|
| Date de convocation : | 23/06/2022 | Nombre de membres du conseil communautaire | |
| Date d'envoi de la convocation : | 30/06/2022 | Statutaires : 36 En exercice : 36 | Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32 |

Etaient présents (26 personnes, formant la majorité des 36 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Jocelyne MANN

Cravent
Jacky JOUBERT

Ménerville
Sylvain THURET

Blaru
Joëlle ROLLIN

Freneuse
Alain PARMENTIER
Myriam TLEMSANI
Nicolas DUVAL
Florence DUFOIX

Moisson
Cécile DEBON

Boissy-Mauvoisin
Alain GAGNE

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Bonnières-sur-Seine
Jean-Marc POMMIER
Gaëlle AUFFRET
Jean-Luc COQUEREL
Cyril SAMSON

Gommecourt
Gérard SOLARO

Notre Dame de la Mer
Jean-Luc MAILLOC

Bréval
Jean-Pierre SIMENEL

Limetz-Villez
Michel OBRY
Philippe GREAUME
Patricia GOSSELIN

Saint Illiers-le-Bois
Christine NOEL

Chaufour-lès-Bonnières
Patrice PREAUX

Lommoye
Antoinette SAULE

Saint Illiers-la-Ville
Jean-Louis FOURNIER

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Ont donné procuration :

Mme Ghislaine HAUETER à M. Nicolas DUVAL
M. Thierry NAVELLO à M. Jean-Pierre SIMENEL
Mme Maryse MAUGUIN à M. Jean-Luc KOKELKA
M. Hubert REGNAULT à Mme Gaëlle AUFFRET
Mme Annie CAILLABET à Mme Gaëlle AUFFRET
Mme Corinne MANGEL à Mme Patricia GOSSELIN

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Didier DUMONT
M. Thierry LAMY
Mme Catherine DAUPLEY
M. Patrick RALLET



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2022

2022/2

- Élection du secrétaire de séance : Mme Joëlle ROLLIN
- Signature du registre

M. le Président informe l'assemblée délibérante que face à des problèmes informatiques et d'accès au réseau interne ayant impacté l'ensemble des services de la collectivité, le compte rendu du conseil communautaire du 14 juin 2022 sera soumis à l'approbation des délégués communautaires lors du prochain conseil.

L'assemblée délibérante ne formulant aucune observation, le compte rendu du conseil communautaire du 14 juin 2022 sera soumis à l'approbation des délégués communautaires lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Délibération n°2022/076 : Demande de subvention à la Région pour la création d'un terrain de tennis couvert et d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite sur la commune de Bréval | 3 |
| 2. Délibération n°2022/077 : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction d'une nouvelle déchetterie et d'une ressourcerie sur la ZAC de Freneuse | 5 |
| Questions diverses | 6 |

Séance du 30 juin 2022

1. Délibération n°2022/076 : Demande de subvention à la Région pour la création d'un terrain de tennis couvert et d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite sur la commune de Bréval

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

Vu la délibération n°2020/053 du conseil communautaire du 16 juin 2020, portant sur l'attribution du marché pour la construction d'un terrain de tennis couvert à Bréval ;

Monsieur le Président indique que dans le cadre du dispositif d'aide de la Région dans le contrat d'équipements sportifs de proximité, il convient de déposer une demande de subvention sur la plateforme dédiée avant le début des travaux.

Il précise qu'une demande de dérogation pour le commencement anticipé a été envoyée le 22 juin 2022 afin de commencer au plus tôt la construction du terrain de tennis couvert de Bréval.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| | Plan de financement | MONTANT HT |
|---------------|--|--------------------|
| Fonds propres | Com de Com les « Portes de l'Île-de-France » | 489 791 € |
| DETR | DETR | 195 000 € |
| Région | Equipement de proximité – 30% | 306 339 € |
| FFT | Fédération Française de Tennis | 30 000 € |
| | Total H.T | 1 021 130 € |

M. le Président laisse la parole à M. CROS.

M. CROS indique que le comité de pilotage du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) s'est réuni il y a 15 jours et ajoute que l'ensemble des financeurs étaient notamment présents.

Il précise que lors de cette réunion tous les projets de la CCPIF inscrits dans le programme du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique 2022 ont été listés.

M. CROS explique que les financeurs présents ont indiqué que la construction de la nouvelle déchetterie intercommunale ainsi que la construction d'un terrain de tennis couvert sur la commune de Bréval pouvaient bénéficier de subventions complémentaires entrant dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

M. le Président dit que la CCPIF a demandé une dérogation pour commencement avant attribution éventuelle de subvention à l'Etat et au Conseil Régional afin de pouvoir démarrer les chantiers.

Il explique que c'est la raison pour laquelle les 2 présentes délibérations sont soumises au vote du conseil communautaire.

Après avoir entendu Monsieur le Président, l'assemblée délibérante ne formule aucune observation.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 juin 2022

2022/4

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la construction d'un terrain de tennis couvert et d'un espace PMR dédié sur la commune de Bréval,

S'engage à financer l'opération tel qu'indiqué dans le dossier de demande de subvention,

Dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2022, en section d'investissement,

Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencée.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2022

2022/5

2. Délibération n°2022/077 : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction d'une nouvelle déchetterie et d'une ressourcerie sur la ZAC de Freneuse

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;

Vu la délibération n°2022/055 du conseil communautaire en date du 12 avril 2022, portant sur l'attribution du marché pour la construction d'une nouvelle déchetterie et d'une ressourcerie.

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposé par l'Etat, il convient de déposer une demande de subvention sur la plateforme dédiée, avant le début des travaux.

Il précise qu'une demande de dérogation pour le commencement anticipé a été envoyée le 22 juin 2022 afin de commencer au plus tôt la construction de la déchetterie et de la ressourcerie dans la ZAC de Freneuse.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| | Plan de financement | MONTANT HT |
|---------------|--|-----------------------|
| Subventions | DETR | 195 000,00 € |
| | Conseil Régional | 300 000,00 € |
| | Dotation de Soutien à l'Investissement Local | 342 077,73 € |
| Fonds propres | Com de Com des Portes de l'Île-de-France | 873 310,96 € |
| | Total HT | 1 710 388,69 € |

Après avoir entendu Monsieur le Président, l'assemblée délibérante ne formule aucune observation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à présenter un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction d'une nouvelle déchetterie et d'une ressourcerie sur la ZAC de Freneuse,

S'engage à financer l'opération tel qu'indiqué dans le dossier de demande de subvention,

Dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2022 en section d'investissement,

Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2022

2022/6

Questions diverses

Point sur les travaux sur le réseau ferroviaire Paris St Lazare/Rouen :

M. le Président informe qu'il a participé avec Mme ROLLIN Présidente de la commission Transport, à une réunion en visio-conférence avec M. BARON de la SNCF Gare St Lazare et M. NOURI d'Île-de-France Mobilités.

Il laisse la parole à Mme ROLLIN.

Mme ROLLIN dit que les informations données par la SNCF et IDF Mobilités ont été rassurantes.

Elle indique que l'arrêt en gare de Bonnières-sur-Seine à 16h50 est maintenu et que les horaires annoncés d'arrivées en gare sont désormais respectés.

Mme ROLLIN dit que la SNCF et IDF Mobilités ont diffusé à l'ensemble des voyageurs une enquête de satisfaction.

Elle indique que 93 % des voyageurs ont répondu à l'enquête.

Mme ROLLIN explique que des travaux ont lieu sur le réseau ferroviaire Paris/Rouen et que le terminus sera, jusqu'à la fin de l'été, en gare d'Épône.

Elle dit que la SNCF et IDF Mobilités mettent tout en œuvre pour éviter les désagréments dû aux travaux qui vont impacter le temps de trajet des voyageurs et elle ajoute que des cars remplaceront les trains qui ne circuleront plus durant cette période depuis la gare d'Épône.

Mme ROLLIN dit que des nouveaux trains franciliens, les MD30, seront en circulation à compter de décembre 2022.

Elle précise que la station Mantes est à l'arrêt pour l'instant car les quais sont en cours de rénovation.

M. le Président indique que la SNCF enverra aux communes de Bonnières-sur-Seine et de Bréval le calendrier des travaux.

Il dit qu'il a demandé que la collectivité soit destinataire également de l'envoi du planning des travaux afin de diffuser les informations sur le site de la CCPIF.

Mme ROLLIN dit que les communes pourront diffuser également les informations sur l'application mobile « PanneauPocket » et les sites internet.

M. le Président sollicite les communes concernées quant aux retours des administrés sur la qualité du service de la SNCF durant la période des travaux sur le réseau ferroviaire.

Mme DUFOIX demande confirmation sur le moyen de transport que les usagers de Bonnières-sur-Seine utiliseront pendant la durée des travaux sur le réseau ferroviaire.

Mme ROLLIN dit que les usagers de Bonnières-sur-Seine qui empruntent la ligne Paris St Lazare ne sont pas concernés par les travaux.

Elle précise qu'il n'y aura plus d'arrêt en gare de Mantes et d'Épône.

M. le Président informe que les travaux sont situés au niveau du viaduc de Guerville.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2022

2022/7

M. POMMIER indique que le train ne passera plus par Poissy mais par Conflans durant les travaux de la SNCF et ce du 14 juillet au 15 août 2022.

Ouverture du parking P1 de la Gare à Bonnières-sur-Seine :

M. le Président rappelle que le parking de la gare est ouvert au public.

Il dit que la fibre n'est toujours pas installée et que de ce fait la gratuité du parking s'étendra jusque fin décembre 2022.

M. le Président indique que les places de stationnement seront payantes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il explique que les administrés pourront déposer un dossier sur le site internet de la CCPIF dès le mois d'octobre afin de profiter de la gratuité avec le pass navigo.

Séance levée à 19h51.